

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 09 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	34
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présents : 28

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 6

(CONTREL Nathalie donne pouvoir à JANNIN Pierrick, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, Du VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, GUYON Loïc donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L.2123-24-1-1 ;

Considérant qu'il revient à la Commune de Tassin la Demi-Lune d'établir chaque année, un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toute fonction.

Considérant que le tableau présenté, fait dès lors apparaître :

- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat municipal ;
- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat dans un syndicat mixte ;
- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat dans une société d'économie mixte (SEM) ou une société publique locale (SPL).

Considérant que les indemnités versées par la Métropole sont quant à elles déclarées par cette dernière.

Considérant le tableau portant état récapitulatif de ces indemnités :

Indemnités brut 2024 Ville de Tassin la Demi-Lune			Autres mandats Syndicats	
ACQUAVIVA Caroline	Adjoint	14 805,36 €		
BERGERET Pierre	Adjoint	14 805,36 €		
BLANCHIN Jacques	Adjoint	14 805,36 €		
BOULAY Christine	Adjoint	14 805,36 €		
BOURGOGNON Henri	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
BOUVIER Ghislaine	Adjoint	14 805,36 €		
CADILLAT Michel	Conseiller municipal	1 109,88 €		
CHARMOT Pascal	Maire	43 973,40 €		
CHARPENTIER Marie-Catherine	Conseiller municipal	1 109,88 €		
CHARRIER Isabelle	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
CONTREL Nathalie	Conseiller municipal	1 109,88 €		
CUZIN Sandrine	Conseiller municipal	1 109,88 €		
DE UFFREDI Sabrina	Conseiller municipal	1 109,88 €		
DU VERGER Laurence	Conseiller municipal	1 109,88 €		
ESSAYAN Martine	Conseiller municipal	1 109,88 €		
FAYOT Michel	Conseiller municipal	1 109,88 €		
FERRAND Benoit	Conseiller municipal	1 109,88 €		
GANDON Francis	Conseiller municipal	1 109,88 €		
GARRIGOU Christine	Conseiller municipal	1 109,88 €	Présidente AQUAVERT	10 683,96 €
GAUTIER Eric	Adjoint	14 805,36 €		
HACHANI Yohann	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
HUSSON Serge	Adjoint	14 805,36 €		
JANNIN Pierrick	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
JELEFF Michèle	Conseiller municipal	1 109,88 €		
JOLY Franck-Alain	Conseiller municipal	1 109,88 €		
JOURDAN Milouda	Conseiller municipal	1 109,88 €		
KALITA Matthieu	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
MARGERI Marielle	Conseiller municipal	1 109,88 €		
MONTOYA Marc-Antoine	Adjoint	14 805,36 €		
PARENTHOËN Yannick	Conseiller municipal	1 109,88 €	Président du SIOL	11 345,04 €
PECHARD Katia	Adjoint	14 805,36 €		
PICHON Laetitia	Conseiller municipal	1 109,88 €		
RANC Julien	Conseiller municipal	1 109,88 €		
RIO Jean-Baptiste	Conseiller municipal délégué	3 874,32 €		
SCHUTZ Claire	Adjoint	14 805,36 €	Vice-présidente SAGYRC	4 370,28 €

Le Conseil municipal :

- 1) **PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues en 2024 par les élus ;

Après en avoir délibéré :

- **24 VOIX POUR**
- **10 ABSTENTIONS** (Mesdames **PECHARD, DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI, PICHON** et Messieurs **MONTOYA, FAYOT, FERRAND, JOLY, RANC**)

Fait et délibéré en séance le : 15 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 24/10/2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 24/10/2025

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.